

ATELIER NTIC

MERCREDI 4 AVRIL - 15H - SALLE 2

GRAND PARIS ET AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

Le très haut débit, un atout incontournable pour le Grand Paris



Maire-Adjointe de Saint-Maur-des-Fossés déléguée aux Nouvelles technologies, Présidente de la Commission NTIC de l'AMIF et Administrateur de l'Agence Numérique Île-de-France "La Fonderie" et de l'association "Ville Internet", Pascale Luciani-Boyer animera l'atelier NTIC du 4 avril. Elle nous explique pourquoi le très haut débit est un atout de taille pour asseoir le Grand Paris dans toute sa dimension, ainsi que les difficultés de sa mise en place...

Maires en Île-de-France : Quel est le lien entre aménagement numérique du territoire et Grand Paris ?

Pascale Luciani-Boyer : L'aménagement numérique d'un territoire n'est pas une problématique isolée. Même si elle concerne la ville, elle ne peut pas se regarder uniquement du point de vue communal. D'où la notion d'aménagement numérique du territoire avec le Grand Paris qui permet, au delà de la mise en œuvre, de travailler en symbiose avec tous les acteurs concernés, aussi bien sur le plan économique que sur celui des transports et de l'habitat. Le numérique est un liant de ces multiples visions qui font un tout : le Grand Paris.

On ne fera pas d'économies si l'on est pas capable d'amener du très haut débit dans le tissu économique. On ne peut pas mettre en place des transports performants si on n'y adjoint pas des connexions numériques. L'habitat est également un enjeu de territorialisation numérique puisque, dans ce

domaine, il y a aussi des recommandations d'équipements de très haut débit. Il est donc fondamental de réfléchir à l'infrastructure qui va porter l'ambition du Grand Paris en termes d'habitat, d'enjeux économiques et d'aménagement des transports, sans oublier le « Mieux vivre ensemble ».

« Il est donc fondamental de réfléchir l'infrastructure qui va porter l'ambition du Grand Paris... »

Maires en Île-de-France : Qu'attendez-vous des intervenants que vous avez choisis pour étoffer le contenu de ce débat ?

Pascale Luciani-Boyer : Je ne vais pas tous les citer mais, par exemple, Jean Baptiste Roger, Directeur de l'Agence Numérique Île-de-France "La Fonderie", devrait nous permettre de

bien comprendre comment une infrastructure performante favorise le développement d'usages fonctionnels et pertinents. Pierre Bazier, maire de Chevry-Cossigny, nous expliquera comment les territoires même "reculés" peuvent s'appropriier le sujet avec des montages autres que ceux envisagés par les grands opérateurs. Nous verrons, avec le

Député des Yvelines Yves Vandewalle, comment intégrer du numérique dans une intercommunalité, de façon mutualisée et avec un niveau d'investigation important. Toujours dans cette notion de mutualisation, Gérard Perreau-Bezouille, Vice-Président du SIPPEREC, nous éclairera sur la manière dont les communes peuvent, lorsqu'elles ont une continuité territoriale, travailler ensemble à des développements ou à des mutualisations de commandes ou d'infrastructures. Nous ferons également un état des lieux avec Stéphane Lelux, Président du cabinet d'experts TACTIS, suite aux analyses et aux recommandations élaborées sur l'Île-de-France.

L'aménagement numérique du territoire est un enjeu national et il est important que l'Etat, par ses représentants, participe à nos réflexions et soit informé des "états d'âme" des communes. Parce qu'il appartient à l'État de s'assurer de la non fracture numérique des citoyens et donc, même si les initiatives sont privées, publiques ou émanent du terrain (mairies, intercommunalités, départements, régions...), il faut que l'ensemble soit couvert. Il ne faudrait pas que la région capitale soit en retard ou à côté des objectifs !

Maires en Île-de-France : Quelles sont les principales difficultés rencontrées par les maires quant à l'installation du très haut débit dans leur commune ?

Pascale Luciani-Boyer : Il y a un premier problème de qualification concernant la densité des communes. L'État définit, avec les opérateurs, les territoires dits "éligibles en zone 1", c'est-à-dire ceux qui >>>

Suite de la page 26

GRAND PARIS ET AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

ont un retour sur investissement rapide ! Et ces derniers se retrouvent tributaires des opérateurs. On leur annonce qu'on les a choisis pour installer gratuitement la fibre optique dans leur commune (avec une lettre d'intention) mais on ne connaît pas l'échéance de l'installation ! 2013, 2014, 2015 ? On leur explique également que, puisqu'on les a choisis, cela les exclut des subventions pour se fédérer avec une autre commune ou avec un autre consortium pour être eux-mêmes partie prenante et décider de ce qu'ils vont faire ! Et comme ils sont "éligibles", l'État ne leur verse plus d'argent puisque ce sont les opérateurs qui prennent le relais et posent les règles du jeu. Mais les communes ne peuvent pas toutes jouer !

Par ailleurs, les petites communes qui n'ont pas eu la "chance" d'être considérées comme "éligibles" ont du mal à agir seules et sont obligées de trouver des systèmes de péréquation et de Réseaux d'Initiative Publique (RIP). L'État peut les aider financièrement mais cela prend souvent beaucoup de temps...

Enfin, sur un même territoire dit "éligible en zone 1", il peut y avoir des poches de non densification. Une partie du territoire est considérée comme dense mais une autre partie (habitat pavillonnaire sans entreprises) sera considérée comme "non rentable" et ne sera donc pas pourvue en fibre optique par les opérateurs ! À ces endroits là, il n'est même pas possible de mettre des RIP ou d'obtenir des subventions de l'État pour pouvoir soi-même compléter le dispositif !

Maires en Île-de-France : Des mesures ont-elles été prises pour remédier à ces difficultés de mise en place ?

Pascale Luciani-Boyer : Michel Teulet, Président de l'AMIF, a transmis, en octobre dernier, des courriers aux représentants de l'État pour, d'une part, demander que les lettres d'intention des opérateurs soient

« Les règles doivent être appropriées à toutes les configurations de villes »

suivies de pénalités si les engagements n'étaient pas tenus et d'autre part, concernant les zones de non couverture des poches non denses, qu'il y ait une possibilité de s'allier avec d'autres infrastructures pour les couvrir lorsqu'elles ne sont pas pourvues par les opérateurs. Ces mesures doivent être soutenues et j'espère que le débat du 4 avril nous permettra de faire émerger le fait qu'il faut au moins une réglementation et plus, une règle du jeu différente pour que les communes puissent s'en sortir. Les règles doivent être appropriées à toutes les configurations de villes. Il doit y avoir une multitude de réponses possibles, différentes et différenciées, par rapport aux contraintes territoriales, nombreuses en Île-de-France. La région capitale n'est pas homogène.

C'est la représentation du territoire français, avec de la ruralité, de la très grande ville... Si nous arrivons à trouver des réponses en Île-de-France, nous aurons des réponses d'infrastructures et de méthodes sur l'ensemble de la France.

Maires en Île-de-France : Au-delà de ces difficultés de mise en place, y a-t-il un autre message que vous souhaitez faire passer aux maires ?

Pascale Luciani-Boyer : Je ne suis pas persuadée que les maires ont bien mesuré tous les enjeux du très haut débit dans leur commune. Il faut donc faire émerger et montrer quels sont ses véritables apports sociétaux. Et le très haut débit dans une commune, ce n'est pas que le combat de la dynamique économique territoriale, c'est aussi le combat d'une société à venir (maintien des seniors, aide à la logistique quotidienne pour des publics défavorisés, travail à domicile...). ■

